

**PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE JURY DU SEMESTRE 5
DE LA LICENCE MENTION « STAPS-ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉ-SANTÉ » PARCOURS
« LICENCE OPTION ACCÈS SANTÉ (LAS) » DÉSIGNÉE PAR L'ARRÊTÉ 2024-11-DES**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu la délibération de la CFVU du 28 mars 2024 relative à l'approbation de l'offre de formation d'Avignon Université,
- Vu le règlement général des études en Licence, Master et Licence professionnelle 2024-2025 approuvé par la CFVU le 16 juin 2024,
- Vu l'élection de Monsieur Georges LINARES à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2023,
- Considérant l'erreur matérielle intervenue dans la composition de jury du semestre 5 de la licence mention « STAPS-Activité physique adapté-santé » parcours « licence option accès santé (LAS) » concernant l'identité d'un membre.

ARRÊTE

Article 1

La composition de jury du semestre 5 de la licence mention « STAPS-Activité physique adapté-santé » parcours « licence option accès santé (LAS) » pour l'année universitaire 2024-2025 de l'institut Agrosciences, Environnement et Santé, est jointe au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et consultable sur le site internet de l'université dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires ».

Il sera également affiché, au moins 15 jours avant le début des évaluations, au sein de l'institut Agrosciences, Environnement et Santé.

Le présent arrêté sera transmis à monsieur le Recteur de Région Académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'institut Agrosciences, environnement et santé (AgES) sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 28 février 2025

Le Président d'Avignon Université,

Georges LINARES

Signature calligraphique
Georges Linares
le 04/03/2025 14:38:57 +01:00

Pièces jointes : 1



Composition des jurys d'examens - Année universitaire 2024-2025

Institut Agrosciences, Environnement et Santé

LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE

Mention: STAPS-ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTE-SANTE

Niveau	Membres	Qualité
L3 ACCES SANTE STAPS ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTE-SANTE		
Semestre 1	Président : COSTE Florence	MCF CL NORM
	Membres : ANTOINE Sophie DANTHONY Sarah GRANDPERRIN Antoine JULLIAN Agnes LE MEUR Julien MAUFRAIS Claire MEYER Gregory	MCF HC AGREGE CLN MCF CL NORM PRF UNI CE EPS CL N MCF CL NORM MCF CL NORM